

**ARRÊTE MUNICIPAL N°2023/49**

Portant fermeture temporaire de la route,
lieudit la Haute Combe

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FRÉLAND,

VU les articles L.2213-1 à L 2213-6 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU le Code de la Route et son article R225,

VU la demande de Monsieur BARADEL Norbert,

VU les travaux sur charpente d'une habitation,

Considérant que ces travaux nécessitent la fermeture de cette voie à la circulation pour en assurer la sécurité,

ARRETE

Article 1^{er} : La route, Lieudit la Haute Combe, sera fermée à la circulation du lundi 25 septembre 2023 au vendredi 6 octobre 2023 de 8h à 15 h.

Article 2 : Une signalisation sera mise en place par Monsieur BARADEL Norbert

Article 3 : La circulation se fera par les lieudits Chenor et La Queue de l'A.

Article 4 : Les agents de la Force Publique et les Brigades Vertes sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fréland, le 18 septembre 2023
Le Maire,

BARLIER Jean-Louis.

Destinataires :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lapoutroie
- Brigades Vertes à Soultz
- Affichage
- Riverains
- La Poste
- Monsieur BARADEL Norbert